



Mémoire de la Coalition pour le logement communautaire

Déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2014-2015 du gouvernement du Québec

Février 2014



Association des Groupes
de Ressources Techniques
du Québec



CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



Conseil
québécois
de la coopération
et de la mutualité



RÉSEAU
QUÉBÉCOIS
DES OSBL
D'HABITATION



Confédération québécoise
des coopératives
d'habitation

Sommaire

Présentation de la Coalition.....	3
Introduction	5
Considérations générales	5
Les besoins en matière de logement	7
L’habitation communautaire : une réponse durable aux besoins des ménages et des collectivités	8
Les investissements en habitation communautaire : Un levier économique et social	10
Le logement communautaire : un choix des communautés dans tout le Québec	11
La nécessité d’une programmation pluriannuelle	12
Recommandations	13
Références	14

Présentation de la Coalition pour le logement communautaire

La Coalition regroupe cinq associations et organisations nationales issues des milieux de l'habitation communautaire, des coopératives et de l'économie sociale. Ses membres sont réunis autour de la conviction que des investissements publics soutenus dans le développement de l'habitation communautaire sont absolument essentiels, qu'ils représentent un choix rentable et solidaire pour l'ensemble de la société québécoise et qu'à ce titre, ils doivent être poursuivis et renforcés.

Les membres de la Coalition

Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)

L'AGRTQ représente un réseau d'entreprises d'économie sociale – *les Groupes de ressources techniques (GRT)* - qui développe et promeut les projets d'habitation communautaire partout au Québec, depuis plus de 40 ans. L'Association et ses membres travaillent, de concert avec les partenaires gouvernementaux, municipaux et communautaires, à maintenir et développer un parc de logements de qualité et accessibles, afin de répondre aux besoins des ménages à modeste et faible revenu.

Chantier de l'économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation à but non lucratif autonome ayant pour principaux mandats la promotion et le développement de l'économie sociale au Québec. Le Chantier réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale (coopératives et organismes sans but lucratif) œuvrant dans de multiples secteurs, des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local en milieu rural et urbain.

Confédération québécoise des coopératives d'habitation

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) regroupe six fédérations régionales et un bureau de la CQCH en Outaouais qui elles-mêmes regroupent près de 970 coopératives d'habitation membres comprenant près de 22 000 logements dans la plupart des régions du Québec. La CQCH est le leader et le porte-parole officiel du Mouvement québécois des coopératives d'habitation.

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité représente l'ensemble des organisations coopératives sectorielles et régionales du Québec. Il représente plus de 3 300 coopératives et mutuelles, lesquelles génèrent plus de 95 000 emplois. Avec plus de 200 milliards de dollars d'actifs, ces entreprises participent de façon positive au développement économique et social du Québec.

Réseau québécois des OSBL d'habitation

Le Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH) regroupe 8 fédérations régionales d'OSBL d'habitation et 720 corporations sans but lucratif d'habitation. Ces instances ont comme vocation première d'offrir à des personnes socialement, physiquement ou économiquement défavorisées des conditions stables et décentes de logement. Le Réseau se veut le porte-parole des organismes sans but lucratif d'habitation et des clientèles qu'ils desservent.

Introduction

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2014-2015 du gouvernement du Québec, la Coalition pour le logement communautaire souhaite présenter ses préoccupations et recommandations concernant le développement de l'habitation communautaire. Le présent mémoire comporte essentiellement des considérations générales, un état des besoins en matière de logement chez les ménages à faible et modeste revenu et la réponse apportée par l'habitation communautaire, une présentation des retombées économiques et sociales des investissements dans le programme AccèsLogis Québec ainsi que des préoccupations particulières quant à la nécessité d'une programmation sur plusieurs années et de la poursuite de l'aide aux territoires.

Considérations générales

L'habitation est au cœur de la réponse à plusieurs défis de la société québécoise : vieillissement de la population, lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, revitalisation et transformation socioéconomique de communautés ou quartiers, limitation de l'étalement urbain et densification résidentielle, occupation dynamique du territoire québécois, soutien aux personnes ayant des problèmes de santé mentale ou d'itinérance, soutien aux familles, etc. Le logement adéquat est par ailleurs reconnu comme l'un des principaux déterminants de la santé et un facteur important de cohésion sociale. Enfin, l'accès à un milieu de vie de qualité, sain, dynamique et inclusif représente une condition essentielle à l'épanouissement des personnes et à leur participation pleine et entière à la société. Nous avons une responsabilité collective à cet égard.

Au Québec, des dizaines de milliers de familles, personnes seules, aînés, personnes ayant des besoins particuliers à faible ou modeste revenu n'ont pourtant pas accès à un logement adéquat en fonction de leur capacité financière et de leurs besoins. Ils sont quelque 227 000 ménages à devoir consacrer plus de 50 % de leur revenu pour se loger, laissant ainsi très peu de ressources pour subvenir à d'autres besoins essentiels tels que la nourriture, les vêtements et le transport. Ces ménages représentent 17 % de l'ensemble des ménages locataires québécois.

Dans le secteur de l'habitation, qui est principalement régulé par le libre marché, le rôle de l'État est notamment de mettre en place, avec ses partenaires de la communauté, des politiques et des programmes permettant de promouvoir le bien-être des citoyens et faire en sorte qu'ils puissent se loger adéquatement. La formule de l'habitation communautaire, soutenue depuis plusieurs années par le programme AccèsLogis Québec, se révèle depuis des décennies une solution durable aux problèmes de logement des ménages à faible et modeste revenu. Ce modèle d'habitation participative et démocratique, qui émerge des besoins du milieu, donne aux personnes le pouvoir d'agir sur leur condition de logement et les place au cœur du développement de leur milieu de vie.

En plus d'être un instrument efficace de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le développement de l'habitation communautaire stimule l'activité économique et crée des emplois. Selon une récente étude de la Société d'habitation du Québec (SHQ), chaque dollar accordé par le gouvernement dans le cadre de programmes d'habitation représente un apport de 2,3 dollars en activité économique. En 2010-2011,

607 millions de dollars investis dans ces programmes se sont traduits par 1,4 milliard de dollars injectés dans l'économie du Québec et ont généré 13 758 emplois directs et indirects¹.

La Coalition pour le logement communautaire est d'avis que l'investissement gouvernemental dans le logement communautaire fait partie de ces gestes structurants qui conjuguent avec brio les valeurs de solidarité, le renforcement de l'économie et la réponse à plusieurs priorités de développement social et économique.

Les besoins en matière de logement

Les besoins en logement accessible et de qualité pour les ménages à faible et modeste revenu sont extrêmement importants et présents partout au Québec. Selon la plus récente enquête menée par Statistiques Canada, 479 770 ménages locataires québécois doivent consacrer plus que la norme de 30 % de leur revenu pour se loger². Parmi ceux-ci, 227 875 y consacrent plus de 50 %³, ce qui représente 17 % de l'ensemble des ménages locataires québécois. Qui plus est, le nombre de ménages dans cette situation a augmenté de 12 % depuis 2006.

Par ailleurs, le loyer moyen des logements de deux chambres à coucher a augmenté de 33 %⁴ entre 2001 et 2012, et encore aujourd'hui, les taux d'inoccupation des appartements de deux et de trois chambres se maintiennent sous les 3 %, taux d'équilibre reconnu⁵. Parallèlement, en 2012, il s'est construit près de 6 fois moins de logements locatifs et coopératifs que de logements destinés à la propriété privée⁶.

Enfin, bon an mal an, environ 40 000 ménages figurent sur les listes d'attente pour un HLM ou un supplément au loyer.

Des besoins qui dépassent la seule question de l'accessibilité financière

Bien que la question économique soit cruciale, d'autres facteurs doivent être considérés pour prétendre répondre adéquatement aux besoins de logement. Par exemple, il faut que les habitations soient disponibles là où les personnes souhaitent habiter et qu'elles offrent des solutions adaptées : des logements d'au moins trois chambres pour les familles, des logements appropriés pour des aînés, des habitations pour des personnes seules ou ayant des besoins particuliers (problèmes de santé mentale, itinérance, handicap, etc.). Il s'agit aussi de rendre accessibles des habitations de qualité, c'est-à-dire des milieux de vie sains, sécuritaires et dynamiques, qui permettent aux personnes de s'épanouir pleinement.

Un enjeu pour les collectivités

L'accès au logement est aussi au cœur du maintien et du développement des collectivités. Par exemple, plusieurs municipalités cherchent à retenir et à attirer des familles, d'autres font face à la dévitalisation et doivent tout mettre en œuvre pour garder leur population chez eux. Certains milieux vivent des pénuries de logements ou subissent des transformations économiques et sociales qui amènent une hausse substantielle des loyers et des prix de l'immobilier, qui deviennent alors inabordables pour une partie de leur communauté. La réponse aux besoins de logement devient alors un enjeu central pour la survie ou le développement harmonieux des communautés.

Sur le terrain

Actuellement, la quasi-totalité des unités de logement du programme AccèsLogis pour l'année en cours ont été attribuées, alors que sur le terrain, à travers le Québec, les GRT membres de l'AGRTQ font état de **plus de 150 projets de coopératives et d'organismes à but non lucratif en préparation, représentant un potentiel de plus de 7 000 logements. Ces projets témoignent de besoins auxquels nous pouvons et devons répondre à court et moyen termes.**

Recommandation :

- 1) Prévoir un budget suffisant pour financer un minimum de 3 000 nouveaux logements communautaires par année, au cours des 5 prochaines années

L'habitation communautaire : **une réponse durable aux besoins des ménages et des** **collectivités**

Depuis sa mise sur pied, le programme AccèsLogis a permis de soutenir le financement de quelque 35 000 unités d'habitation communautaire, partout au Québec. Ces habitations permettent à des dizaines de milliers de ménages à modeste ou faible revenu d'accéder à un habitat de qualité et d'avoir la possibilité de demeurer dans leur communauté d'appartenance.

Parce qu'elles sont définies en mettant à profit les ressources et l'ingéniosité des milieux locaux, les habitations communautaires sont étroitement liées aux besoins et bien intégrées à leur milieu. Elles sont aussi source d'innovation, par exemple dans le développement d'alternatives aux différents besoins des personnes âgées, dans l'intégration de mesures vertes et des principes du développement durable ou encore dans l'arrimage du logement avec certains services sociaux visant le soutien et l'intégration des personnes.

Un patrimoine collectif

En plus de ses impacts sur les conditions de logement et les conditions de vie des ménages à faible et modeste revenu, le développement de l'habitation communautaire par le biais du programme AccèsLogis représente un investissement durable partout au Québec. Les logements réalisés constituent un véritable actif porté et pris en charge à long terme par les résidents et les communautés. Les logements créés profitent à plusieurs générations de ménages à travers le temps tout en conservant leur intégrité et leur caractère abordable. Leur prise en charge collective en fait, plus que des logements, des milieux de vie, caractérisés par des valeurs de solidarité, d'entraide et d'implication citoyenne. C'est un actif pour aujourd'hui et pour le futur.

Une formule qui favorise l'inclusion et la mixité sociale

Dans les centres urbains, l'habitation communautaire préserve la mixité sociale des quartiers. Elle est aussi partie prenante du développement de grands sites immobiliers résidentiels et de la réhabilitation d'immeubles ou d'ensembles d'habitations dégradés. La pratique municipale d'inclusion de logements communautaires lors du développement ou du réaménagement de grands sites devient de plus en plus une façon de faire. Cette bonne pratique reconnaît la nécessité de développer du logement communautaire et souligne l'importance d'assurer un développement équilibré et inclusif. Dans les milieux moins peuplés, l'habitation communautaire favorise la mixité sociale en retenant la population, en attirant de nouvelles familles et en offrant aux aînés la possibilité de vieillir dans leur communauté d'appartenance.

Une réponse à une diversité de besoins

> Des habitats qui correspondent aux besoins des FAMILLES au plan de la taille et de l'abordabilité :

La formule communautaire permet, par exemple, d'offrir aux familles des logements de deux chambres et plus à coût abordable, dans un environnement qui correspond à leurs besoins et leur réalité. Depuis 1997, les groupes de ressources techniques membres de l'AGRTQ ont ainsi réalisé **plus de 10 900 logements destinés principalement aux familles** avec les programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec. Ces logements sont répartis **dans 361 immeubles érigés dans 77 municipalités**.

> Des milieux de vie pour AÎNÉS qui favorisent le maintien de l'autonomie et de la santé :

L'habitation communautaire répond également aux besoins des aînés en misant sur le développement de véritables milieux de vie, qui favorisent le maintien de l'autonomie et de la santé le plus longtemps possible. Dans les milieux moins peuplés, l'offre résidentielle destinée aux aînés est plus restreinte que dans les centres urbains. L'habitation communautaire y procure un choix supplémentaire, voire unique, qui assure aux aînés la capacité de demeurer dans leur communauté. Depuis 1997, les groupes de ressources techniques ont réalisé **208 habitations** communautaires pour aînés dans **137 municipalités** du Québec à l'aide des programmes québécois de développement. C'est un parc de **6 858 logements**.

> Des logements adaptés et du soutien communautaire pour les PERSONNES AVEC DES BESOINS PARTICULIERS :

L'habitation communautaire peut offrir aux personnes aux prises avec des difficultés découlant de maladies mentales ou de déficiences intellectuelles, ainsi qu'aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance ou vivant dans d'autres conditions de vulnérabilité, une stabilisation de leur situation de logement ainsi que des services de soutien communautaire pour les accompagner dans l'amélioration de leur qualité de vie. Depuis 1997, les groupes de ressources techniques ont réalisé quelque **200 habitations communautaires** pour personnes avec des besoins particuliers dans **60 municipalités** du Québec à l'aide des programmes québécois de développement. C'est un parc de **3 564 logements**.

Les investissements en habitation communautaire : Un levier économique et social pour le Québec

Le financement des logements communautaires est partagé entre le programme AccèsLogis Québec, les milieux locaux, principalement les municipalités, et les hypothèques contractées par les organismes d'habitation. Récemment, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a réalisé deux études démontrant les retombées économiques et sociales considérables des investissements publics dans les programmes d'habitation tel que AccèsLogis :

- Chaque dollar accordé par le gouvernement dans le cadre de programmes d'habitation représente un apport de 2,3 dollars en activité économique¹. En 2010-2011, 607 millions de dollars investis dans ces programmes se sont traduits par 1,4 milliard de dollars injectés dans l'économie du Québec, dont environ 60 % sont attribuables à AccèsLogis, et ont généré 13 758 emplois directs et indirects⁷.
- Également, les programmes de supplément au loyer dont bénéficie une grande partie des ménages dans les habitations communautaires ainsi que les loyers subventionnés dans les HLM, permettent à ces ménages d'avoir environ 1 800 \$ de plus en poche annuellement. La SHQ estime qu'elle soutient ainsi 84 500 ménages, ce qui équivaut à une hausse globale de 152 millions de leur revenu disponible⁸.
- Aussi, le recours à la formule du logement communautaire pour répondre aux besoins des aînés ou des personnes ayant des besoins particuliers génère des économies de près de 130 millions de dollars annuellement à l'État québécois⁹, en services de santé et services sociaux.
- Sur le plan de la création de richesse, les retombées de l'ensemble des programmes d'habitation sont évaluées à 1,027 milliard de dollars. Cette valeur ajoutée équivaut à environ 3,7 % du produit intérieur brut québécois de 2010¹⁰.

Retombées depuis 1997

Programme AccèsLogis Québec + Logement abordable Québec (LAQ) :

35 000 logements communautaires pour les ménages à faible et modeste revenu

Investissements gouvernementaux (AccèsLogis + LAQ)	2 G\$
Municipalités/milieux locaux	716,5 M\$
Hypothèques des organismes et coops d'habitation	1,7 G\$

Retombées économiques et création d'emplois

4,3 G\$ injectés dans l'économie du Québec

42 256 emplois directs et indirects

Ces investissements génèrent également des retours en TPS et TVQ, ainsi que des retours fiscaux par les impôts fonciers et les impôts sur le revenu des emplois créés.

Le logement communautaire : un choix des communautés dans tout le Québec

Le programme AccèsLogis se déploie partout au Québec. Cela démontre sa capacité à répondre aux divers besoins en logement dans des milieux très différents sur le plan des caractéristiques sociales et économiques, de taille de leur population, qu'ils soient en milieu rural ou urbain. Les immeubles communautaires développés avec AccèsLogis depuis 1997 font état de cette diversité. Au-delà de réalités locales très différentes, l'implication collective et l'effort financier des communautés pour développer des logements coopératifs et sans but lucratif avec AccèsLogis dénotent un trait commun : la volonté et la capacité des communautés à prendre en charge la réponse à leurs problèmes de logement.

Au cours des dernières années, de nombreuses municipalités, des plus petites jusqu'aux grands centres urbains, ont adopté des résolutions demandant au gouvernement de reconduire le programme AccèsLogis. Nous y voyons à la fois une volonté des milieux locaux de se développer en fonction de leurs besoins et de leurs ressources, mais aussi l'intérêt pour un programme qui correspond aux valeurs, aux besoins et aux aspirations des communautés pour ses retombées multiples et ses effets structurants.

À cet égard, les suppléments d'aide financière ajoutés à AccèsLogis pour faciliter le développement de logements communautaires hors des grands centres urbains, dans les régions éloignées et les petites municipalités sont essentiels et doivent impérativement être reconduits. Ces modulations ont permis de ramener à des proportions plus équitables la participation financière de ces milieux, participation qui était globalement plus élevée qu'ailleurs au Québec. Le court historique de ces aides démontre leur importance pour assurer une équité d'application du programme AccèsLogis sur tous les types de territoire et dans toutes les régions.

Recommandation :

- 2) Reconduire les mesures d'Aide à l'occupation du territoire (AOT) pour faciliter la réalisation de projets d'habitation sur tout le territoire, incluant dans les petites communautés et les régions éloignées

La nécessité d'une programmation pluriannuelle

À deux reprises dans le passé, en 1997 et en 2002, un gouvernement du parti québécois a déployé le programme AccèsLogis sur une base pluriannuelle de 5 ans. En 2002, ce plan avait d'ailleurs été annoncé dans le cadre d'un budget de relance économique. Il est aujourd'hui impératif de revenir à une programmation sur plusieurs années pour des questions de planification, d'efficacité et d'efficience.

Une planification à plus long terme est d'une part beaucoup plus conséquente avec les exigences du développement de projets immobiliers communautaires qui requiert la mobilisation et l'engagement, notamment financier, de plusieurs acteurs communautaires, municipaux et gouvernementaux. Avant même qu'un projet accède au cadre de financement du programme, de nombreux volets doivent déjà être attachés et plusieurs paramètres doivent être définis ou, du moins, suffisamment assurés pour prétendre à la réussite du projet. Or, ces étapes préliminaires prennent un certain temps, souvent au moins 12 mois. Une programmation sur une seule année offre bien peu de perspective aux acteurs impliqués, lesquels se retrouvent à élaborer un projet sans savoir si le programme sera reconduit et avec quel budget.

Une planification pluriannuelle serait d'ailleurs beaucoup mieux arrimée avec le type d'implication des municipalités dans la réalisation des projets. Les municipalités contribuent au financement du coût de réalisation des projets ainsi qu'au financement des suppléments au loyer destinés aux ménages à faible revenu. De plus, les municipalités doivent dans plusieurs cas réaliser les démarches et processus requis pour céder des terrains ou des immeubles, accorder des rabais de taxes à moyen ou long termes, ajouter des infrastructures ou encore apporter des modifications au zonage ou au plan d'urbanisme. À l'heure actuelle, ces démarches sont trop souvent effectuées sans garantie que l'aide gouvernementale sera au rendez-vous au moment opportun. Aussi, alors que l'on souhaite favoriser l'inclusion d'habitations communautaires dans des projets immobiliers résidentiels privés, il est important de pouvoir garantir à ces partenaires que les unités de logement seront bel et bien financées au moment requis.

Enfin, une programmation sur 5 ans permettrait de se donner des cibles à atteindre sur un horizon de quelques années en fonction des besoins du milieu et des tendances sociodémographiques, et d'en faire le suivi. Cette vision à moyen terme est plus conforme au temps de maturation des projets immobiliers communautaires réalisés en concertation avec différents partenaires socioéconomiques. Une programmation pluriannuelle pourrait également contribuer à accélérer le rythme de livraison des projets, dont certains se retrouvent ralentis par l'attente de la reconduction du programme.

Recommandation :

3) Reconduire le programme AccèsLogis Québec sur une base pluriannuelle de cinq ans

Nos recommandations

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2014-2015, la Coalition pour le logement communautaire souhaite donc faire valoir la nécessité de :

1) **allouer un budget suffisant pour financer un minimum de 3 000 nouveaux logements communautaires par année, au cours des 5 prochaines années**

Au Québec, quelque 227 000 ménages doivent consacrer plus de 50 % de leur revenu pour se loger, leur laissant très peu de ressources pour subvenir à d'autres besoins essentiels tels que la nourriture, les vêtements et le transport. Ces ménages représentent 17 % de l'ensemble des ménages locataires québécois.

En plus d'être un instrument efficace de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le développement de l'habitation communautaire stimule l'activité économique et crée des emplois. Chaque dollar accordé par le gouvernement dans le cadre de programmes d'habitation représente un apport de 2,3 dollars en activité économique. Depuis 1997, les investissements dans AccèsLogis ont généré 4,3 G\$ dans l'économie du Québec et 42 256 emplois directs et indirects.

2) **reconduire le programme AccèsLogis Québec sur une base pluriannuelle de 5 ans**

Le développement de projets immobiliers communautaires requiert la mobilisation et l'engagement, notamment financier, de plusieurs acteurs communautaires, municipaux et gouvernementaux. Une programmation AccèsLogis sur une seule année est mal adaptée aux exigences de ce type de développement. Une programmation sur 5 ans permettrait de résoudre cette situation et de se donner des cibles à atteindre à moyen terme en fonction des besoins du milieu et des tendances sociodémographiques, et d'en faire le suivi.

Cette vision à moyen terme est plus conforme au temps de maturation des projets immobiliers communautaires réalisés en concertation avec différents partenaires socioéconomiques. Une programmation pluriannuelle pourrait également contribuer à accélérer le rythme de livraison des projets, dont certains se retrouvent ralentis par l'attente de la reconduction du programme.

3) **reconduire les mesures d'Aide à l'occupation du territoire (AOT) pour faciliter la réalisation de projets d'habitation sur tout le territoire, incluant dans les petites communautés et les régions éloignées**

Les suppléments d'aide financière ajoutés à AccèsLogis pour faciliter le développement de logements communautaires hors des grands centres urbains, dans les régions éloignées et les petites municipalités sont essentiels et doivent impérativement être reconduits. Ces modulations ont permis de ramener à des proportions plus équitables la participation financière de ces milieux, participation qui était globalement plus élevée qu'ailleurs au Québec. Le court historique de ces aides démontre leur importance pour assurer une équité d'application du programme AccèsLogis sur tous les types de territoire et dans toutes les régions.

Références

^{1, 7, 8, 9, 10} Société d'habitation du Québec, Étude d'impacts des activités de la Société d'habitation du Québec, 2011 et 2012

<http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021371.pdf>

<http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000022924.pdf>

^{2, 3} Statistiques Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011

<http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/index-fra.cfm>

⁴ Société canadienne d'hypothèques et de logements, L'Observateur du logement au Canada 2012
Tableau Loyer moyen, appartements de deux chambres, Canada, provinces et régions métropolitaines,
1992-2012 (\$)

http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/obloca/tadedo/tadedo_004.cfm

⁵ Société canadienne d'hypothèques et de logements, Rapport sur le marché locatif, Faits saillants

*Québec, printemps 2013,

http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64517/64517_2013_B01.pdf?fr=1380740093117

⁶ L'Observateur du logement au Canada, Indicateurs du marché de l'habitation, Québec, 1990-2012

Association des groupes de ressources techniques du Québec

533. Ontario Est, bureau 340
Montréal (Québec) H2L 1N8
Tél. : (514) 849-8547
www.agrtq.qc.ca
agrtq@agrtq.qc.ca
www.twitter.com/AGRTO

Coalition pour le logement communautaire

